



POUR UN PACTE DE CROISSANCE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE TERRITORIALE.

CONTRIBUTION
FEVRIER 2019

Marthe CORPET

**Responsable du plaidoyer et des
relations institutionnelles**
marthe.corpet@cncres.org
06 58 31 60 56

cn
cress

Conseil National
des Chambres Régionales
de l'Économie Sociale
et Solidaire

MARIE-MARTINE LIPS,
PRESIDENTE DU CNCRESSL'ÉCONOMIE SOCIALE
ET SOLIDAIRE EN
CHIFFRES2,3
millions
de salariés14%
de l'emploi privé10,5%
de l'emploi100
milliards
d'euros de valeur
ajoutée créée en
France en 2013700 000
départs à la re-
traite d'ici 2025221
établissements
employeurs39
milliards d'euros
reversés à l'État et
aux organismes
collecteurs
sous forme
de cotisations
sociales+ 5 %
d'emploi entre
2008 et 2014
contre 0,7% dans
le secteur privé
hors ESS

« Alors que la phase de concertation s'ouvre sur le pacte de croissance de l'ESS, le réseau des CRESS souhaite être force de propositions pour porter les attentes des entreprises de l'ESS »



Longuement attendu, le pacte de croissance a finalement été annoncé le 29 novembre 2018 par le Haut-Commissaire à l'ESS, Christophe Itier. Le communiqué d'ESS France à la suite du Conseil Supérieur de l'ESS a traduit l'indignation des différent.e.s acteur.rice.s de l'ESS sur l'absence de concertation et de co-construction de ce plan. Le CSESS¹, dont la création avait pour objectif d'organiser le dialogue entre les pouvoirs publics et les représentant.e.s des acteur.rice.s de l'ESS, n'a eu connaissance du document de présentation du pacte de croissance qu'après l'annonce à la presse...

Ces dernières années les incertitudes et les fragilités du modèle financier des entreprises de l'ESS se sont multipliées. La crise économique de 2008, si elle commence à s'estomper, a réduit les carnets de commande et a impacté directement et/ou indirectement les petites entreprises. L'annonce de la fin des emplois aidés, lesquels représentent 7% de l'emploi de l'ESS², met en danger la force de travail des associations et des petites entreprises notamment dans le secteur social ou de l'insertion qui représentent 4 emplois sur 10 dans l'ESS. Plusieurs grands actes d'aides aux entreprises ont pourtant été annoncés ces dernières années, comme le Crédit d'Impôt à la Compétitivité et l'Emploi (CICE), mais ont constitué une occasion manquée vue les faibles retombées pour les petites entreprises.

Ce pacte de croissance annoncé au départ à hauteur d'un milliard d'euros, est bien en deçà dans la réalité et ne répond que partiellement aux difficultés que les entreprises de l'ESS, les associations, les mutuelles et les coopératives rencontrent. La baisse des emplois associatifs dans de nombreuses régions en 2017 en est une illustration (-0,5% en glissement annuel)³. Les annonces faites concernant la baisse des charges patronales, si elles sont à l'image du CICE, ne seront pas suffisantes pour libérer l'énergie des entreprises de l'ESS. Une vigilance devra de plus être apportée à ce que ces aides données d'une main ne soient pas récupérées d'une autre par les collectivités territoriales.

1 Le Conseil Supérieur de l'Economie Sociale et Solidaire

2 Atlas commenté de l'Economie sociale et solidaire, édition 2017 - Observatoire National de l'Economie Social et Solidaire (ONESS) - CNCRESS, éditions Dalloz.

3 ACCOS-STAT n°277, associations relevant du régime général

Alors que nous traversons une crise démocratique profonde (augmentation de l'abstention aux élections, remise en question de la confiance aux gouvernants et aux institutions, etc.) l'économie sociale et solidaire porte par ses valeurs et ses principes certaines clés de réponse. En articulant son action autour de la solidarité et de la coopération en opposition à l'individualisme, elle participe à construire un vivre ensemble plus respectueux de l'humain et de l'environnement. Les entreprises de l'ESS ont pour objectif par leurs pratiques, leur mode de production et leur utilité sociale sur le territoire de construire une citoyenneté économique, sorte de pont entre les citoyens et le développement de notre pays.

Le pacte de croissance doit être à la hauteur de ces ambitions et répondre à plusieurs priorités :

- **Priorité n°1 : renforcer le développement économique local à travers les outils d'accompagnement des entreprises de l'ESS ;**
- **Priorité n°2 : promouvoir l'économie sociale et solidaire et ses entreprises sur le territoire ;**
- **Priorité n°3 : accompagner les entreprises de l'ESS dans un monde en transition.**

En matière d'égalité femmes-hommes, le réseau des CRESS rejoint l'avis formulé par la commission égalité femmes-hommes du CSESS - auquel l'observatoire de l'égalité femmes-hommes dans l'ESS a contribué. Cet avis recoupe notamment les propositions du premier rapport triennal sur l'égalité femmes-hommes dans l'ESS adopté en février 2017 et les engagements de la loi de 2014 notamment le guide des bonnes pratiques. La démarche est à la fois de proposer des mesures spécifiques (pérenniser l'observatoire de l'égalité femmes-hommes dans l'ESS, créer un groupe d'expert.e.s juridiques des réseaux de l'ESS sur la représentation des femmes dans les instances de gouvernance, etc.), et d'introduire une vigilance transversale notamment en incluant dans l'évaluation du pacte de croissance et du french impact des indicateurs sexués pour mesurer l'impact de chaque action en matière d'égalité femmes-hommes (avis à retrouver en annexe de ce document).

SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| Edito de Marie Martine LIPS | 02 |
| Priorité 1 : renforcer le développement économique local à travers les outils d'accompagnement des entreprises de l'ESS | 04 |
| Priorité 2 : promouvoir l' économie sociale et solidaire et ses entreprises sur le territoire | 09 |
| Priorité 3 : accompagner les entreprises de l'ESS dans un monde en transition | 12 |

RENFORCER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCAL A TRAVERS LES OUTILS D'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES DE L'ESS

Ce pacte de croissance se concentre en partie sur la valorisation de l'initiative French Impact sur le territoire. Depuis son lancement, le réseau des Chambres Régionales de l'ESS a su travailler de concert avec cette initiative tout en soulignant sa tendance à contourner des outils pourtant efficaces et déjà en activité. Cet oubli, ou volonté de multiplication de références territoriales dans le développement de l'ESS, ne fera que renforcer l'illisibilité des dispositifs de l'ESS qui souffrent déjà d'une méconnaissance par les structures et le grand public. Cette exigence d'articulation doit également permettre d'aller plus loin qu'une stratégie gouvernementale qui favorise des « premiers de cordées », des entreprises exemples, sur lesquels on concentrerait les moyens pour leur permettre de « changer d'échelle », alors que c'est surtout à l'ESS de changer d'échelle et de progresser pour que ses principes deviennent la norme d'une économie renouvelée et plus démocratique. L'écosystème de l'accompagnement doit ainsi être en mesure de rassembler les dispositifs publics (Etat central et collectivités territoriales) et privés (proposés au sein de l'ESS ou à l'extérieur) en les mettant en perspective au regard des besoins des territoires et des entreprises qui y évoluent. C'est en ce sens, parce qu'elles rassemblent les acteur.rice.s de l'ESS sur le territoire, que les CRESS constituent d'ailleurs un maillon essentiel à la structuration et au fonctionnement de ces écosystèmes.

L'OUVERTURE DES SERVICES CIVIQUES AUX ENTREPRISES ESUS RISQUE DE CREER UNE CONFUSION SI ELLE N'EST PAS ACCOMPAGNÉE D'UN NOUVEAU PLAN D'AIDE A L'EMPLOI.

En 2017, ce sont 140 000 contrats aidés qui ont été supprimés, plus de la moitié des bénéficiaires ont été licenciés et 55 000 salarié.e.s n'ont pas retrouvé d'emploi selon les chiffres publiés par la Direction de l'Animation, de la Recherche et des Etudes Statistiques (la DARES) fin novembre. Il faut ajouter à cela les indemnités de ruptures contractuelles, qui finissent de fragiliser sur le long terme les modèles économiques des petites entreprises de l'ESS et des associations. L'allègement des cotisations patronales annoncé dans le pacte ne permet pas de répondre au besoin d'aides directes à l'embauche et à l'accompagnement à l'emploi des petites structures nécessaires pour leur développement et leur compétitivité.

En annonçant l'élargissement des services civiques aux entreprises ESUS, tout en ne prévoyant aucune aide directe qui viendrait compenser la fin des contrats aidés, le pacte de croissance risque de créer une confusion entre besoin d'emploi, de force de travail, pour les structures et missions citoyennes. Les services civiques répondent à la volonté de favoriser et de soutenir l'engagement des jeunes au sein des structures à but non lucratif sur des missions non nécessaires à leur équilibre financier. Les services civiques ne doivent en aucun cas répondre à un besoin qui devrait être couvert par un plan d'aide à l'emploi.

Nos propositions :

- Financer un nouveau plan d'emplois aidés afin de stabiliser l'emploi et donc la force de travail des entreprises de l'ESS ;
- Ne pas tomber dans les travers des parcours emploi compétences qui, au-delà de souffrir d'un manque de réforme structurelle, se limitent à une portée spécifiquement concentrée sur l'insertion et la formation professionnelle.

AFFIRMER L'ECHELON REGIONAL DANS L'ANIMATION DES ECOSYSTEMES TERRITORIAUX

La multiplication des échelons et des acteurs de l'accompagnement des entreprises de l'ESS entraîne une illisibilité des dispositifs mis en œuvre pour les structures qui pourraient en bénéficier, leur articulation au niveau régional est donc une nécessité. La loi Notre a d'ailleurs confié les compétences économiques relatives à l'ESS aux régions et cet échelon constitue sans aucun doute le niveau à privilégier pour l'animation des écosystèmes territoriaux, en ligne avec les politiques régionales, puisqu'il permet de garantir une connaissance et une proximité avec les acteurs, tout en étant sur un territoire assez large pour garantir une échelle ambitieuse de leur accompagnement. La loi Hamon de 2014, s'est inscrite dans la même dynamique par l'institutionnalisation des Chambres Régionales de l'ESS puisqu'elle a garanti la présence d'un acteur sur le territoire en mesure, de par ses missions et leur organisation, de constituer une plateforme en faveur du développement économique et d'être un acteur majeur de l'accompagnement et de la mise en réseau et des entreprises de l'ESS.

Le pacte de croissance n'aborde pas ce chantier alors qu'il semble qu'un travail autour des portails et des dispositifs est nécessaire pour garantir leur articulation au niveau territorial. La région en tant que cheffe de file des politiques économiques doit permettre, à travers ses différents schémas régionaux et sa conférence régionale, de travailler avec les CRESS à cette cohérence

Nos propositions :

- Les nouveaux dispositifs d'accompagnement et d'orientation des entreprises de l'ESS (Hub ESS, etc.) doivent traduire un renforcement de l'échelon territorial pour être en mesure de mieux répondre aux besoins des entreprises ;
- Confier à la mission d'observation de l'ESS des moyens supplémentaires pour évaluer et suivre l'impact social des politiques ESS sur le territoire et d'être un outil d'aide à la décision pour les acteurs publics et entreprises de l'ESS ;
- Mettre en place une cellule d'animation transversale des Pôles Territoriaux de Coopération Economiques : consolider les caractéristiques des PTCE et leur mode d'évaluation, développer des moyens de financement sur l'amorçage, l'ingénierie et le montage de projet et organiser une dynamique transversale inter-PTCE.

FAVORISER L'ACCÈS AUX FONDS EUROPÉENS.

La complexité de l'accès aux fonds européens est un frein pour les petites entreprises : avance de trésorerie, superposition de couches de contrôle, intermédiaires de gestion de moins en moins nombreux, absence de fléchage politique vers les petites structures, etc. La décentralisation de la gestion des FESI aux collectivités régionales a également rajouté un échelon à la chaîne des contrôles et allongé les délais de paiement des subventions octroyées. Alors que le nombre d'organismes intermédiaires de gestion et redistribution est en baisse ces dernières années, la création d'opérateurs Intermédiaires de proximité comme proposé par le pacte pourrait faire partie des bonnes solutions.

Nos propositions :

- Doter les opérateurs intermédiaires de proximité d'une capacité d'avance de trésorerie ;
- Leur permettre de mettre en place des présomptions de contrôle et de rendre proportionnels les contrôles avec les montants alloués ;
- Mettre en place des solutions concrètes pour répondre au besoin de trésorerie notamment par le renforcement des micro-crédits ;
- Ouvrir la possibilité d'un conventionnement entre les CRESS et les régions pour accompagner les petites entreprises de l'ESS à constituer des consortiums pour accéder plus facilement aux appels à projets et instruire les dossiers de demande de financements européens ;
- Permettre aux CRESS de jouer le rôle de mise en commun de petites structures comme le faisaient les ex-plateformes 4-3-2 ou 10B, accompagnant les porteurs de micro-projets, aujourd'hui inéligibles individuellement puisque sollicitant des subventions sur des budgets d'action de moins de 50 000€.

L'ÉLARGISSEMENT ET LA SIMPLIFICATION DE L'AGRÈMENT ESUS

Le dispositif ESUS souffre d'une mise en place lourde, coûteuse et inégale d'un département à l'autre et reste ainsi assez marginal. Il est pourtant un outil de financement des entreprises sociales puisqu'il permet la captation de l'épargne solidaire et salariale. Il a permis à de nombreuses sociétés commerciales de l'ESS (20% de l'ensemble des entreprises de l'ESS agréées en 2017¹) de valoriser leur dimension sociale et leurs activités auprès de leurs parties prenantes.

Nos propositions :

- Proposer une organisation simplifiée, avec une directive claire et partagée, entre toutes les régions et les parties prenantes, permettant d'associer les acteurs de l'ESS, et notamment les CRESS, à l'instruction et au contrôle des demandes et renouvellement des agréments ;
- S'assurer que les moyens de la DIRECCTE permettent de garantir un traitement dans des délais plus courts de l'attribution des agréments ESUS ;
- Limiter la possibilité pour une entreprise de faire agréer ESUS ses filiales sans que la société mère ne réponde aux critères de la loi ;
- Alors que la loi Pacte, dans sa version votée à l'Assemblée Nationale, a entamé la réflexion sur l'élargissement de l'agrément ESUS, il est nécessaire de porter une réflexion collective sur sa montée en charge et son contrôle au sein du CSESS.

1 Les entreprises agréées ESUS : quelle réalité aujourd'hui, Observatoire national de l'ESS – CNCRESS, 2017

FAIRE DES ACHATS RESPONSABLES UN LEVIER DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE POUR NOS ENTREPRISES SUR LE TERRITOIRE.

Les achats socialement responsables sont un levier pour développer la responsabilité sociétale des organisations (c'est-à-dire la responsabilité des acteurs vis-à-vis des effets qu'ils exercent sur la société), et plus largement pour prendre en compte les principes du développement durable. Ils sont aussi un outil majeur de développement économique pour les entreprises de l'ESS.

Le pacte de croissance prévoit plusieurs mesures afin de renforcer achats et commande publique responsables. Seules des mesures qui prendront en compte les dispositifs et les pratiques déjà existants, tout en proposant de nouveaux outils pour combler les manques, pourront être efficaces. L'Etat est un commanditaire majeur, il doit l'être avec les collectivités territoriales qui participent à la territorialisation des entreprises de l'ESS. Les mesures proposées doivent être complétées et animées directement sur les territoires. Les démarches en faveur d'un développement des achats socialement responsables doivent s'intégrer dans un continuum d'actions en faveur du développement des flux d'affaires pour les entreprises de l'ESS.

Nos propositions :

- Mobiliser et associer les acteurs de l'ESS (notamment les CRESS) à l'élaboration des schémas de promotion des achats socialement et écologiquement responsables en amont de la publication et dans le suivi des objectifs fixés, notamment en fixant des volumes de marchés réservés aux entreprises de l'ESS dans la commande publique ;
- Face à l'émergence de nombreuses plateformes, renforcer les moyens d'animation et de qualification pour rendre plus efficiente l'exploitation de la liste des entreprises de l'ESS. Au-delà de rendre visible les entreprises de l'ESS sur les territoires, il s'agirait de valoriser les services et les compétences qu'elles offrent pour favoriser la mise en relation avec les décideurs économiques, et ainsi soutenir leur développement et leurs activités ;
- Familiariser les acheteurs publics aux spécificités des entreprises de l'ESS par des modules de formation et faire de la commande publique un levier de développement économique pour les structures de l'ESS ;
- Encourager et développer la pratique du Sourcing entre les acheteurs publics et les entreprises de l'ESS, permettre ainsi aux acheteurs de mieux connaître les solutions disponibles, les innovations sur le marché, le niveau de concurrence et envisager le mode de dévolution du marché (allotissement, etc.).

RENFORCER LE DLA

Le DLA est un dispositif public, chargé d'accompagner le développement des petites et moyennes structures employeuses de l'ESS (associations, coopératives, entreprises à agrément, mutuelles) par l'accompagnement dans « la création, la consolidation, le développement de l'emploi, l'amélioration de la qualité de l'emploi, par le renforcement du modèle économique de la structure accompagnée, au service de son projet et du développement du territoire ».

Le pacte de croissance propose une réforme du dispositif quand il est surtout attendu son renforcement et la garantie de sa pérennité. Il s'agit également d'ouvrir à travers les futurs appels à projets 2020-2022 la possibilité d'accroître l'ancrage sur les territoires de ce dispositif et sa meilleure articulation dans la chaîne de l'accompagnement.

Nos propositions :

Pérenniser financièrement le DLA

- Depuis deux ans, le DLA fait l'objet d'une coupe de plus de 2 millions d'euros qui se répercute au niveau régional et altère la qualité du dispositif. La consolidation et le renforcement de la dotation du DLA dès le PLF 2020 est une nécessité pour en garantir le bon fonctionnement ;
- D'autre part, le DLA doit faire l'objet d'un conventionnement assurant de la visibilité dans le temps pour les structures porteuses. Le passage de 3 à 5 ans, ainsi que la possibilité d'établir les financements de manière fixe sur cette durée permettraient de ne pas rendre cette activité précaire.

Connecter le DLA aux enjeux du territoire en renforçant son animation. Parent pauvre du DLA, l'animation constitue aujourd'hui un enjeu incontournable pour l'évolution de ce dispositif ainsi que pour la diversification de son accessibilité.

- Intégrer dans le pilotage du DLA, les acteurs et actrices de l'ESS sur le territoire à travers leurs têtes de réseau ;
- Inscrire le DLA dans les politiques régionales portées par les conseils régionaux, en lien avec les collectivités territoriales, à travers les SRDEII et les SRESS ainsi que dans les différents espaces publics de concertation en faveur du développement économique ;
- Renforcer les missions de l'animation du DLA régional en le confiant à des acteurs de l'ESS en mesure de produire des diagnostics territoriaux et de répondre aux besoins des territoires, de mettre en lien les différents acteurs.rice.s de la chaîne de l'accompagnement et de construire un écosystème permettant une articulation avec les autres dispositifs de l'accompagnement en garantissant une meilleure connaissance par les entreprises ;
- Garantir une répartition budgétaire entre accompagnement et animation qui soit équilibrée et qui permette une véritable implication des acteurs au niveau régional.

Enfin, permettre par le DLA d'accompagner les entreprises dans un monde en transition.

- Donner aux pilotes et opérateurs locaux du dispositif la possibilité d'innover dans les modalités d'intervention du DLA (durée et contenu des accompagnements DLA, cadre d'intervention des opérateurs DLA, etc.) ;
- Affirmer une nouvelle mission du DLA en vue d'accompagner les entreprises de l'ESS sur des transitions et des sujets innovants, et qui serait en charge d'aller chercher des nouveaux fonds d'ingénierie (union européenne, etc.).

PROMOUVOIR L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET SES ENTREPRISES SUR LE TERRITOIRE

L'ESS souffre d'un manque de visibilité et d'une mise à l'écart par les politiques publiques. Si un pas important a été franchi avec la loi Hamon du 31 juillet 2014, force est de constater que son application est parfois en décalage avec la volonté d'implication des acteur.rice.s. A titre d'exemple, les collectivités régionales et locales ne se réfèrent pas toutes à la définition proposée par la loi Hamon de l'ESS, ce qui ajoute des confusions pour les interlocuteurs et les portails disponibles pour ces entreprises. Ce pacte de croissance doit permettre de renforcer la place des différent.e.s acteur.rice.s de l'ESS dans la construction des politiques publiques territoriales et donner une meilleure visibilité à leur travail et leur énergie.

FAIRE PROGRESSER LA CO-CONSTRUCTION DES STRATÉGIES RÉGIONALES ENTRE L'ÉTAT, LES RÉGIONS ET LES CRESS

Alors que la loi Notre attribue aux régions les compétences économiques, l'Etat doit permettre d'assurer l'équité entre les territoires et de combler les inégalités par une vision plus globale des enjeux. La loi du 31 juillet 2014 a d'ailleurs permis de poser les jalons d'un dialogue renouvelé entre l'Etat dans sa dimension centrale et régionale et les acteurs de l'ESS, notamment à travers l'institutionnalisation des Chambres Régionales de l'Economie Sociale et Solidaire et l'association de ses acteurs à la construction des différents schémas régionaux. La mise en œuvre de ces différents outils manque en revanche d'une véritable volonté de co-construction avec les CRESS que nous portons pourtant de nos vœux, mais qui dans la réalité ne se produit que rarement. Le pacte comporte ainsi une mesure ciblant précisément le développement de stratégies régionales de l'ESS qui doit être complétée par une réelle feuille de route d'association des acteur.rice.s à la construction des stratégies régionales.

Nos propositions :

- Revoir les attendus des conférences régionales pour qu'elles soient un temps de co-construction des schémas régionaux relatifs à l'ESS ;
- L'intégration systématique d'un volet ESS aux différents schémas régionaux (économie, emploi, environnement, numérique, etc.) ;
- L'intégration du développement de l'ESS dans les différentes formes de contractualisation entre l'Etat central et les collectivités (ex contrats politique de la ville, etc.).

LE RENFORCEMENT DES OUTILS D'OBSERVATION ET DE PROSPECTIVE DE L'ESS

La loi du 31 juillet 2014 attribue aux CRESS la fonction de « contribution à la collecte, à l'exploitation et à la mise à disposition des données économiques et sociales relatives aux entreprises de l'économie sociale et solidaire ». C'est en ce sens que le CNCRESS s'est doté d'un observatoire national de l'ESS et d'un observatoire de l'égalité entre les femmes et les hommes et qu'il anime le réseau des observatoires régionaux de l'ESS, piloté par les CRESS.

Nos propositions :

- Par l'intermédiaire de conventions d'échanges, faciliter l'accès pour le réseau des CRESS aux données sur l'ESS en lien avec les acteurs du suivi statistique mentionnés dans l'article 12 de la Loi ESS : l'Institut national de la statistique et des études économiques, les services statistiques ministériels (IAE, ESUS, emplois aidés), la Banque de France ainsi que la Banque publique d'investissement. Développer l'analyse des données conjoncturelles pour mieux appréhender les évolutions et tendances impactant l'ESS, en lien avec l'URSSAF et la Mutualité Sociale Agricole, pour le champ agricole ;
- Développer des fonctions d'intelligence économique, de veille et d'étude de marchés (notamment en lien avec les schémas d'achats responsables) et des méthodologies spécifiques à la prospective ;
- Améliorer le référencement de l'emploi ESS au sein de pôle emploi et des agences publiques d'orientation.

SUR LA REFORME DE LA REPRÉSENTATION NATIONALE DE L'ESS ET DE SON CONSEIL SUPÉRIEUR.

Le pacte de croissance de l'ESS s'intéresse à l'amélioration du dialogue avec les institutions de l'ESS, et principalement ESS France et le Conseil Supérieur de l'ESS. Si la réforme du CSESS, est un chantier qui relève en effet de la responsabilité de l'Etat, celle d'ESS France relève de la liberté d'association de ses membres, l'Etat ne pouvant influencer que par son engagement financier. Les différents membres d'ESS France s'attèlent d'ailleurs, suite au changement de présidence, à refonder le fonctionnement, la gouvernance et les lignes de fond de cette structure.

La réforme du Conseil Supérieur de l'ESS pourrait permettre d'améliorer le dialogue nécessaire à la construction de politiques publiques à l'écoute des besoins des entreprises de l'ESS. Sa revalorisation et son association passeront tout d'abord par la considération de cette instance comme un réel espace de dialogue et d'échanges, qui devra être au cœur du travail de précision et de définition de la mise en œuvre du pacte de croissance. La refonte de son fonctionnement et de son organisation devra passer par un dialogue avec ses membres.

ALLER PLUS LOIN DANS LA SENSIBILISATION À L'ESS, NOTAMMENT EN RENFORCANT LE LIEN A L'EDUCATION NATIONALE ET A LA FORMATION

L'ESS est héritière d'une histoire et d'une pensée propres, issues de constructions et de victoires sociales qui permettent de forger l'esprit critique et citoyen, face à un enseignement qui a tendance à se reposer sur un modèle dominant. Que ce soit à travers la sensibilisation à sa gouvernance, fondée sur

le principe « une personne, une voix » ou encore sur sa capacité à reposer sur l'intelligence collective plutôt qu'individualiste, l'ESS constitue un levier d'apprentissage de l'autonomie et de la co-construction pour les jeunes. Transmettre cette envie d'entreprendre en ESS, c'est également transmettre la méthode didactique et l'approche pédagogique coopérative propres à ce modèle, faisant de l'élève l'acteur.rice de ses apprentissages, et fondées sur la gestion de projets individuels ou collectifs et l'engagement des jeunes.

Nos propositions :

- Intégrer dès le collège une sensibilisation à l'économie sociale et solidaire ;
- Valoriser l'enseignement de l'ESS au lycée à travers les modules d'histoire du XXème siècle ainsi que dans le programme de sciences économiques et sociales ;
- Sensibiliser à l'entreprenariat social dès le lycée et dans les classes préparatoires tout en donnant les accès aux outils territoriaux de l'accompagnement de projet, pour ne pas limiter cette chance aux seuls étudiants des grandes écoles ;
- Prévoir des modules ESS dans le cadre des ESPE pour l'ensemble des formations en vue d'exercer des métiers dans la sphère éducative ;
- Intégrer des notions de l'ESS dans l'ensemble des formations professionnalisantes (CFA, CQP, etc.) ;
- Faire progresser les outils de formation et la sensibilisation aux parcours de formation, par des référencements ESS au sein de parcours sup, ainsi que des portails de recherche de formation et d'emplois publics spécifiques à l'ESS, travailler en lien avec les réseaux universitaires comme le RIUESS (Réseau inter universitaire en économie sociale et solidaire).

ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES DE L'ESS DANS UN MONDE EN TRANSITIONS

Les acteurs et les actrices de l'économie sociale et solidaire se sont fixé un objectif d'exemplarité dans leurs pratiques que ce soit en interne ou en externe. Le travail qui est actuellement effectué sur le guide des bonnes pratiques illustre cette volonté d'outiller les entreprises du territoire pour une évolution constante de leur fonctionnement, de leurs statuts de leur méthode de travail et de production. Cet accompagnement prend d'autant plus d'importance que de nombreuses transitions s'opèrent dans la société que les entreprises de l'ESS doivent être en mesure de s'approprier et de soutenir.

LA CREATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL SUR LA TRANSITION NUMERIQUE

La transformation numérique est un phénomène transversal, qui concerne aussi bien la transformation des activités que des modes de production ; la transformation des métiers ; la transformation des relations d'affaires ainsi que des relations avec les partenaires et les structures concurrentes ; la transformation des modes d'organisation du travail et des conditions d'exercice des métiers ou la transformation de la gouvernance des entreprises. Le numérique interroge les modèles économiques de l'ESS et leur capacité à pérenniser des activités, à conserver des parts de marché sur un certain nombre de filières et à créer de la valeur ajoutée. Il s'agit de favoriser et amplifier les externalités positives liées à la transformation numérique des entreprises pour que celle-ci permette la création d'emplois durables et favorise l'optimisation des ressources ainsi que l'apparition de nouvelles réponses à des besoins non pourvus.

Pour que la transformation numérique ne crée pas d'inégalités entre les entreprises, l'Etat doit permettre d'accompagner cette nouvelle transition technologique et garantir une égalité sur le territoire dans l'accès à des outils d'accompagnement.

Nos propositions :

- Identifier les différents impacts que le numérique va avoir selon les territoires, notamment sur les questions d'emploi et les besoins de compétences, pour cibler des moyens spécifiques ;
- Identifier les besoins des entreprises de l'ESS en matière numérique et encourager et accompagner la mutualisation des réponses ;
- Permettre aux entreprises de l'ESS d'accéder aux outils de financements en matière d'innovation technologique et numérique ;
- Identifier et accompagner les évolutions en matière de forme et de qualité de l'emploi ;
- Doter l'agence du numérique d'une déclinaison régionale afin de réfléchir ses recommandations à l'aune des problématiques territoriales ;

FAIRE DE L'ESS UN ACTEUR-CLE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE

Depuis plusieurs décennies, nombre de structures de l'ESS ont démontré être de vrais leviers de changement de la société en faveur d'une évolution profonde des modes de production plus respectueux de l'humain et de l'environnement. Cela inclut autant la spécialisation d'acteurs dans les questions touchant à la transition écologique qu'une réflexion en profondeur sur la responsabilité des acteurs de développement durable dans le temps et donc de transition de modèle économique. Par leur capacité d'innovation, les acteurs de l'ESS se sont saisi de ces enjeux et en fonction de leurs secteurs d'activité ont su s'investir et proposer des alternatives. A titre d'exemple, le secteur de l'insertion par l'activité économique a su poser les bases de l'économie circulaire et du réemploi, les associations d'éducation à l'environnement ont enclenché le long travail de sensibilisation à l'urgence écologique, les pionniers de l'énergie citoyenne et de la mobilité douce montrent une autre voie de la transition énergétique.

Nos propositions :

- Renforcer les outils de prévention et de contrôle en matière de responsabilité sociale des entreprises (reporting extra-financier, application de la loi sur le devoir de vigilance, clauses sociales et environnementales dans les chaînes de valeurs internationales, etc.) ;
- Limiter l'obsolescence anticipée des objets et de la production (obsolescence programmée, matériaux non recyclables, etc.) ;
- Soutenir le développement des initiatives existantes et accompagner l'émergence de nouvelles structures de l'ESS au sein des filières œuvrant à la transition écologique ;
- Mobiliser les politiques publiques pour favoriser le développement des structures de l'ESS engagées pour la transition écologique (ex : augmentation de la TGAP sur les activités de stockage et d'incinération au profit du réemploi) ;
- Généraliser les clauses sociales et environnementales dans la commande publique afin de favoriser le recours à des structures de l'ESS leur permettant de consolider leurs modèles économiques ;
- Mobiliser et soutenir l'engagement des secteurs de l'ESS autres que ceux de l'environnement dans des stratégies de réduction de l'impact environnemental (ex : rénovation thermique du bâti pour le sanitaire et social, maîtrise de la demande en énergie, amélioration des pratiques environnementales...).

CONTRIBUER A LA REALISATION DES OBJECTIFS DE LA FREC

Un grand nombre d'initiatives de l'économie circulaire sont aujourd'hui portées par des structures de l'ESS. Il semble donc essentiel de réaliser des propositions communes au secteur de l'ESS pour la mise en œuvre de la Feuille de route économie circulaire (FREC). De fait, certaines mesures de la FREC identifient déjà clairement les structures de l'ESS comme acteur-clé sur certaines actions. Le déploiement opérationnel de la FREC devra donc s'attacher à :

Nos propositions :

- Organiser la représentation systématique des structures de l'ESS dans les instances décisionnelles des filières dédiées à l'économie circulaire ;
- Intégrer la notion de réemploi/réutilisation dans les cahiers des charges des éco-organismes en fixant des objectifs clairs et en identifiant les structures de l'ESS comme opérateurs de ce champ ; et ce notamment en fixant des taux de mise à disposition de produits/déchets collectés à destination des entreprises de l'ESS (mesure n°8) ;
- Associer les acteurs de l'ESS à l'élaboration des certifications des compétences "économie circulaire", en particulier celles s'adressant aux salarié.e.s en insertion (mesure n°6) ;
- Fixer des objectifs d'emplois issus de l'ESS pour les postes relevant de l'économie circulaire ;
- Faire de la commande publique et du dispositif « Administration exemplaire » un levier de développement économique pour les structures de l'ESS dans le secteur de l'économie circulaire en associant clauses sociales et environnementales dans les marchés (mesure n°44).



3/5 rue de Vincennes - 93100 Montreuil
01 49 88 52 53

www.cncres.org

 @cncres

